



Augmentation du montant du bon de commande après signature

Par **Totem 91**, le **09/01/2016** à **17:31**

J'ai commandé une cuisine à un professionnel affilié à un réseau nationalement représenté dans toute la France au début du 3^e trimestres 2015.

S'agissant d'une rénovation complète, dans le bon de commande, que j'ai signé, le cuisiniste a pris en compte la fourniture des équipements et les travaux de maçonnerie et de carrelage pour cette cuisine (à hauteur de 30 % de la facture totale). Il m'a envoyé un artisan qu'il a chargé des travaux. Celui-ci est venu chez moi pour réaliser un devis qu'il a envoyé au cuisiniste. Le métreur du cuisiniste est venu en juillet pour valider les travaux à effectuer. Lors de la réalisation des travaux l'artisan sous-traitant du cuisiniste m'a fait part de difficultés de mise en œuvre qui génèrent un dépassement du devis qu'il avait envoyé à son donneur d'ordre (le cuisiniste). Ce cas est-il prévu par la loi ? Suis-je concerné par ce qui risqué fort d'être un litige ?